

CONVOCAATION POUR LA SÉANCE DU 7 JUILLET 2015

L'an deux mil quinze, le premier juillet, a été convoqué en réunion ordinaire le Conseil Municipal pour le sept juillet deux mil quinze.

ORDRE DU JOUR

- Tarifs SICAE-ELY
- Approbation rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) de l'Agglomération du Pays de Dreux
- Attribution marchés parking groupe scolaire – aire de jeux et entretien – petits aménagements de voirie
- Création poste adjoint technique de 2^{ème} classe
- Tarif transports scolaires
- Décision modificative budget communal pour renégociation prêt
- Nomination nouveau délégué sécurité routière et conseiller défense
- Commissions communales
- Motion de protestation contre la baisse des dotations et la loi NOTRe
- Questions diverses

Etaient présents :

QUENTIN Virginie – ANSEAUME Marie-Thérèse – LABOUE Jean – ALTUR Marie-Lise – COENON Guy – MIRETTI Josiane – HERBEAUX Etienne – CLAISE Muriel – BARBOT Claire – LE JOSSEC Cyril - DHERMANT Anne-Marie – GATEAU Christophe – GASSELIN Sylvia – HENRIET Philippe – RETIF Corinne

Absents ayant donné procuration :

DUVAL René à LABOUE Jean

BOEGLIN Isabelle à ALTUR Marie-Lise

SCHLICH Daniel à QUENTIN Virginie

HUILIO Virginie à GATEAU Christophe

Monsieur LE JOSSEC Cyril a été élu secrétaire.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

TARIFS ELECTRICITE

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que s'agissant de la fourniture d'électricité, la fin des tarifs réglementés de vente est fixée au 31 Décembre 2015.

Pour notre commune, le seul tarif concerné est celui du groupe scolaire.

Après consultation de deux fournisseurs, les offres sont les suivantes :

- TERRALIS : 55 Euros / MWH
- GEDIA : 55,12 Euros / MWH

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la Société TERRALIS.

APPROBATION RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC) DE L'AGGLOMERATION DU PAYS DE DREUX

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dont la Commune est membre, a approuvé lors de sa séance du 29 juin 2015 le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 15 juin 2015.

Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes du conseil communautaire et de tous les conseils municipaux des communes membres.

Elle rappelle que la CLETC, dont tous les maires sont membres, doit évaluer les charges transférées lors du transfert d'une compétence d'une commune à la communauté d'agglomération ou inversement en cas de restitution d'une compétence par la communauté d'agglomération à ses communes membres.

La réglementation définit les conditions d'évaluation de ces charges, selon qu'il s'agit de dépenses de fonctionnement ou de dépenses d'investissement.

L'objectif global de la démarche consiste à obtenir une neutralité financière tant pour la commune qui transfère une compétence que pour la communauté qui l'assumera ensuite ou inversement.

La CLETC s'est réunie les 7 et 18 novembre 2014, pour calculer les transferts de charges liés aux compétences nouvellement transférées ou bien rétrocedées suite à la fusion intervenue le 1^{er} janvier 2014.

Étaient concernés :

- les transferts de compétence suivants :
 - transports scolaires,
 - assainissement des eaux usées,
 - eaux pluviales,
 - mission locale,
- les autres compétences transférées par la commune d'Ormoy,
- et la rétrocession des charges liées aux sorties scolaires et à la subvention au collège de Brezolles assurées avant la fusion par la CC du Plateau de Brezolles.

Cependant, dans certains cas, les informations fournies n'avaient pas permis d'aboutir à des montants de dépenses et de recettes suffisamment précis à cette époque.

Ainsi, la CLETC avait proposé des clauses de révision qui ont été adoptées à l'unanimité par le conseil communautaire. A l'époque, il n'était pas nécessaire que les conseils municipaux se prononcent.

Il convenait donc de revoir, pour partie, les évaluations adoptées en 2014 pour prendre en compte ces clauses de révision. Cela concerne les compétences « Transports scolaires » et « Assainissement ». Ainsi, les points 2 et 3 du rapport de la CLETC qui vous est présenté traitent de ces clauses de révision.

Par ailleurs, lors de sa réunion du 18 mai 2015, le conseil de la Communauté d'agglomération a approuvé :

- la restitution de la compétence facultative Production d'eau aux communes de Charpont, Le Boullay-Mivoye et Villemeux-sur-Eure,
- la restitution des études sur la gestion du fonctionnement des écoles primaires aux communes de Beauche, Brezolles, Châtaincourt, Crucey-Villages, Escorpain, Fessanvilliers-Mattanvilliers, La Mancelière, Laons, Les Châtelets, Prudemanche, Revercourt et Saint-Lubin-de-Cravant,
- la restitution de la compétence facultative Péricolaire à la commune de Cherisy,
- le transfert de la compétence facultative Péricolaire par la commune de Châteauneuf-en-Thymerais,
- la restitution de la compétence facultative Extrascolaire à la commune de Cherisy,
- la suppression des zones de développements éoliens de la compétence optionnelle Protection et mise en valeur de l'environnement,
- la création des compétences facultatives Pôles d'échanges multimodaux, Atribus et Aéroport,
- la restitution aux communes de la compétence facultative Activités pédagogiques et sportives,
- la restitution aux communes de la compétence facultative Maison médicale,
- la restitution aux communes de la compétence facultative Voies vertes.

Ainsi, comme à chaque nouveau transfert de compétence, il appartenait à la CLETC d'examiner les transferts de charges éventuels résultant de ces modifications statutaires de compétences facultatives.

Le point 4 du rapport de la CLETC qui vous est présenté traite de ce dernier point.

Ainsi, pour les seules communes concernées par ces modifications, ces transferts de charges s'accompagnent d'une révision de leur attribution de compensation (point 5 du rapport de la CLETC).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 *nonies* C du Code général des impôts,

Vu la délibération n°2014-566 du conseil de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux en date du 24 novembre 2014 approuvant le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges suivant ses séances du 21 octobre 2014 et des 7 et 18 novembre 2014,

Vu la délibération n°2015-120 du conseil de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux en date du 18 mai 2015 approuvant les statuts modifiés de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

Vu la délibération n°2015-187 du conseil de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux en date du 29 juin 2015 approuvant le rapport établi par la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges le 15 juin 2015,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges présenté,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 15 juin 2015,

D'autoriser le cas échéant l'inscription des crédits correspondants au budget de la commune,

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à notifier la délibération exécutoire du Conseil Municipal au Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux pour exécution.

ATTRIBUTION MARCHE PARKING GROUPE SCOLAIRE – AIRE DE JEUX

Madame le Maire informe le Conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 Juin 2015 afin de retenir les entreprises pour l'appel d'offres du marché parking et aire de jeux.

Les offres retenues sont les suivantes :

LOT 1 TERRASSEMENT - VOIRIE

Entreprise COLAS CENTRE OUEST – Variante 1

Pour 313.764,13 Euros HT

LOT 2 ECLAIRAGE

Entreprise INEO

Pour 27.952,35 Euros HT

LOT 3 SIGNALISATION ET MOBILIER URBAIN

Entreprise VIAROUTE

Pour 23.855,70 Euros HT

LOT 4 – AIRE DE JEUX

Entreprise ABC JARDINS

Pour 20.185,42 Euros HT

LOT 5 – CLOTURES

Entreprise PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT

Pour 12.737,50 Euros HT

LOT 6 – ESPACES VERTS

Entreprise ABC JARDINS

Pour 24.895,30 Euros HT

Soit un total de 423.390,40 Euros HT.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises mentionnées ci-dessus.

ATTRIBUTION MARCHE PETITS AMENAGEMENTS DE VOIRIE

Madame le Maire informe le Conseil que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 Juin 2015 afin de retenir l'entreprise pour l'appel d'offres du marché entretien et petits aménagements de voirie.

L'offre retenue est la suivante :

Entreprise COLAS CENTRE OUEST

Pour 75.281,60 Euros HT, avec tranche conditionnelle.

Sur proposition de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise mentionnée ci-dessus.

CREATION POSTE ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Madame le Maire informe le Conseil qu'en moyenne 215 enfants ont déjeuné le midi au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2014-2015.

La personne aidant à la préparation des repas ayant été affectée à d'autres fonctions, il serait nécessaire d'embaucher une personne qualifiée dans le milieu de la restauration, au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, dont les fonctions seraient aide-cuisinier, à raison de 25 heures par semaine scolaire.

Madame le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à compter du 1er SEPTEMBRE 2015 :

- ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 2^{ème} CLASSE
à 25 heures par semaine scolaire
soit un temps annualisé de 17,31/35° (25 H X 36/52 semaines)

Le Conseil, à l'unanimité, décide la création de ce poste.

TARIF TRANSPORTS SCOLAIRES

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les tarifs des transports scolaires vers Dreux, Anet et Bû

Elle rappelle que la participation des familles avait été votée, à l'unanimité, pour l'année scolaire 2014-2015, à hauteur de 50% du prix facturé à la commune par l'Agglomération du Pays de Dreux et le SICA.

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil, à l'unanimité, décide de renouveler la participation de la commune à hauteur de 50% du prix facturé par l'Agglo du Pays de Dreux et le SICA pour les transports scolaires.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL SUITE A RENEGOCIATION PRET

Suite à la renégociation de trois prêts au crédit agricole, une décision modificative est nécessaire pour un prêt afin d'inscrire le nouveau capital à rembourser incluant les indemnités de renégociation.

Les écritures suivantes sont nécessaires :

Fonctionnement :

Dépenses Opération d'ordre – chapitre 42 – Article 668 : + 35.769

Dépenses Article 023 (virement à la section d'investissement) : - 35.769

Investissement

Dépenses Article 1641 (prêt) : +430.236

Recettes Opération d'ordre – chapitre 040 – Article 1641 : + 35.769

Recettes Article 021 (virement de la section de fonctionnement) : - 35.769

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour cette décision modificative.

NOMINATION NOUVEAU DELEGUE SECURITE ROUTIERE

Suite à la démission de Monsieur RETAILLE Jean-Yves de ses fonctions de conseiller municipal, il est nécessaire de nommer un nouveau délégué sécurité routière.

Monsieur Etienne HERBEAUX se proposant, le Conseil, à l'unanimité, nomme Monsieur Etienne HERBEAUX comme délégué sécurité routière.

NOMINATION NOUVEAU CORRESPONDANT DEFENSE

Suite à la démission de Monsieur RETAILLE Jean-Yves de ses fonctions de conseiller municipal, il est nécessaire de nommer un nouveau correspondant défense.

Monsieur Guy COENON se proposant, le Conseil, à l'unanimité, nomme Monsieur Guy COENON comme correspondant défense

COMMISSIONS COMMUNALES

Suite à la démission de Monsieur RETAILLE Jean-Yves de ses fonctions de conseiller municipal, il est procédé à son remplacement dans les commissions :

Commission sécurité :

Titulaire : HERBEAUX Etienne

Suppléant : GATEAU Christophe

Plan Communal de Sauvegarde : GATEAU Christophe

Quant à Cyril LE JOSSEC, conseiller municipal entrant, il intègre la commission travaux neufs – urbanisme et travaux entretien bâtiments – routes.

Il est proposé également à Christophe GATEAU d'intégrer la commission travaux neufs – urbanisme. Ce qu'il accepte.

MOTION DE PROTESTATION CONTRE LA BAISSSE DES DOTATIONS ET LA LOI NOTRe

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'Association des Maires 28 propose à toutes les communes du département de signer une pétition pour protester contre la baisse des dotations et la loi NOTRe.

Cette pétition fait le tour de table pour les élus souhaitant la signer.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET COMMUNAL – ACHAT TRACTEUR TONDEUSE

Suite à l'achat du tracteur tondeuse, une décision modificative est nécessaire pour le prêt finançant cet achat :

Dépenses d'investissement :

Article 21571 matériel de voirie roulant : + 34.760 Euros

Recettes d'investissement :

Article 1641 Prêt : + 34.760 Euros

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour cette décision modificative.

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Virginie Quentin

- Terrain Caravaning de la Côte Blanche

La Commune a été destinataire d'un courrier d'un mandataire judiciaire proposant l'achat d'un terrain au caravaning de la Côte Blanche (superficie de 496 M2) dans le cadre d'une procédure de rétablissement personnel du propriétaire actuel.

Dans l'éventualité de réhabiliter le site, Mme le Maire propose de faire une offre à 0,50 Euros du M2.

Le conseil donne son accord pour cette proposition, sous réserves de vérifier que personne n'habite dans le mobil home et de connaître les frais notariés.

- 14 Juillet : point fait sur les conseillers qui seront présents. Rendez-vous à 9 heures sur le stade

Intervention de Marie-Lise Altur

- Eglise : tableau restauré (élévation de la Vierge) remis en place
- Bull'info : vient de sortir

Intervention de Jean Laboue

- Parking : projet à revoir après demande de l'Architecte des Bâtiments de France. :
 - o Réduction du nombre de places de parking
 - o Dégagement arboré devant l'entrée de l'école
 - o Verdure dans les places de parking
 - o Aire de jeux plus naturelle
- 1^{er} Juillet 2015 : instruction des demandes de droit du sol par les services de l'Agglomération du Pays de Dreux.
- PLU : cahier d'observations mis en place
- Radar pédagogique : on devait le faire tourner sur la commune. Quels sont les emplacements prévus : Grande Rue – zone 30 et entrée du village après la salle polyvalente.

Intervention de Josiane Miretti

- Demande où en est le projet de micro-crèche.
Une nouvelle visite des lieux proposés a eu lieu il y a une quinzaine de jours, en présence d'un représentant de la PMI et de l'architecte du projet.

Intervention d'Anne-Marie Dhermant

- A représenté la commune d'Abondant, accompagnée de Philippe Henriet, lors de l'invitation de la commune de Bû au Tour d'Eure-et-Loir.
- Concernant le squat de la maison Rue des Buis, M. Laurent Nys va essayer de faire le nécessaire pour modifier la porte d'entrée.

Intervention de Christophe Gateau

- Demande un retour sur la pose de barrières sur les chemins communaux pour éviter les dépôts sauvages.
- Demande où en est la demande de Mme Guyard concernant l'ilôt de stationnement se trouvant devant chez elle.
- Gens du voyage : certains étaient partis, d'autres sont revenus. Une tranchée avait été faite par les services techniques de la mairie, côté Rue de Dreux, pour empêcher l'accès. Le propriétaire l'a rebouchée.

Intervention de Philippe Henriet

Vandalisme au stade. Personnes identifiées. Gendarmerie prévenue. Rondes demandées.

Intervention d'Etienne Herbeaux

S'interroge sur l'enfouissement des réseaux Rue de Fermaincourt : on enfouit mais on met des poteaux neufs.

Intervention de Guy Coënon

- 14 Juillet : pour l'instant environ 400 personnes inscrites. Pas beaucoup d'inscriptions aux concours chapeaux et pâtisserie.
Organisation : plus de jeux, plus d'associations présentes, feu d'artifice : plus de fusées, mis en place sécurité pour retraite aux flambeaux, ballons led à la place des lampions, repas paella, menu spécial pour enfant, prêt de barnums par les communes avoisinantes.
- Forum des associations : plusieurs réunions ont eu lieu dans une bonne entente. Démonstrations de 10H à 18H, accueil des nouveaux habitants.
- Conseil Municipal des Jeunes : 13 élus. Organisation d'une tombola le 14 Juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et douze minutes.

La secrétaire,

Les Conseillers,

Le Maire,